



Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES
SANITAIRES ET SOCIALES DES YVELINES
Service Santé-Environnement**

**143, Bd de la Reine
78 007 VERSAILLES CEDEX**

Tél : 01 30 97 68 28 Fax : 01 39 49 48 10

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2008

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : **USINES DE CROISSY ET DU PECQ**



Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information en Santé Environnement (SISE-Eaux)



Situation administrative des captages d'eau

Rappels réglementaires :

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable et la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964 dont la protection naturelle est insuffisante. La loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique étend cette obligation aux captages naturellement protégés, et permet aux sociétés privées de bénéficier d'une telle protection pour les captages antérieurs au 1er janvier 2004.

Le plan national santé-environnement (PNSE) 2004-2008 a fixé comme objectif de protéger 100% des captages d'eau et de les déclarer d'utilité publique avant 2010.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage.

Note spécifique à l'attention du maître d'ouvrage :

Il vous appartient de vous assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) a été signé par le Préfet, que ces documents et servitudes ont été notifiés aux propriétaires, et que les documents d'urbanisme (P.O.S., P.L.U.) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P..

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, ou si vous constatez des inexactitudes dans le tableau ci-dessous, rappelant la situation administrative de vos captages telle qu'elle est connue de la D.D.A.S.S., je vous invite à prendre contact avec le service Santé-Environnement de ma direction.

Pour lancer la procédure de protection des captages, une collectivité doit acter son engagement par délibération du conseil syndical ou municipal concerné. Le dossier de DUP complet doit être transmis par la collectivité à l'administration; la Mission interservice de l'eau (MISE) fait office de guichet unique.

La date 11/11/1111 représente une étape réalisée mais dont la date exacte n'est pas connue.

L'absence de date indique que l'étape n'est pas réalisée.

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)			SITUATION ADMINISTRATIVE				
Nom	Type	Commune d'implantation	Date de délibération de la collectivité	Avis Hydrogéologue agréé	Date de dépôt du dossier en MISE	Avis CoDERST (ex C.D.H.)	Arrêté de D.U.P.
F CROISSY F6	CHAMP CAPTANT CROISSY LYONNAISE	LE PECQ	06/09/1983	22/11/1982	11/11/1111	27/02/1984	15/10/1986
F CROISSY F8	CHAMP CAPTANT CROISSY LYONNAISE	LE PECQ	06/09/1983	22/11/1982	11/11/1111	27/02/1984	15/10/1986
F CROISSY F I	CHAMP CAPTANT CROISSY LYONNAISE	CROISSY SUR SEINE	06/09/1983	22/11/1982	11/11/1111	27/02/1984	15/10/1986
F CROISSY F II	CHAMP CAPTANT CROISSY LYONNAISE	CROISSY SUR SEINE	06/09/1983	22/11/1982	11/11/1111	27/02/1984	15/10/1986

Situation administrative des captages d'eau

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)			SITUATION ADMINISTRATIVE				
Nom	Type	Commune d'implantation	Date de délibération de la collectivité	Avis Hydrogéologue agréé	Date de dépôt du dossier en MISE	Avis CoDERST (ex C.D.H.)	Arrêté de D.U.P.
F CROISSY F III	CHAMP CAPTANT CROISSY LYONNAISE	CROISSY SUR SEINE	06/09/1983	22/11/1982	11/11/1111	27/02/1984	15/10/1986
F CROISSY F IV	CHAMP CAPTANT CROISSY LYONNAISE	CROISSY SUR SEINE	06/09/1983	22/11/1982	11/11/1111	27/02/1984	15/10/1986
F CROISSY F IX	CHAMP CAPTANT CROISSY LYONNAISE	CROISSY SUR SEINE	06/09/1983	22/11/1982	11/11/1111	27/02/1984	15/10/1986
F CROISSY F V	CHAMP CAPTANT CROISSY LYONNAISE	CROISSY SUR SEINE	06/09/1983	22/11/1982	11/11/1111	27/02/1984	15/10/1986
F CROISSY F VI	CHAMP CAPTANT CROISSY LYONNAISE	CROISSY SUR SEINE	06/09/1983	22/11/1982	11/11/1111	27/02/1984	15/10/1986
F CROISSY F VII	CHAMP CAPTANT CROISSY LYONNAISE	CROISSY SUR SEINE	06/09/1983	22/11/1982	11/11/1111	27/02/1984	15/10/1986
F CROISSY F VIII	CHAMP CAPTANT CROISSY LYONNAISE	CROISSY SUR SEINE	06/09/1983	22/11/1982	11/11/1111	27/02/1984	15/10/1986
F CROISSY F X	CHAMP CAPTANT CROISSY LYONNAISE	CROISSY SUR SEINE	06/09/1983	22/11/1982	11/11/1111	27/02/1984	15/10/1986
F CROISSY F XI	CHAMP CAPTANT CROISSY LYONNAISE	CROISSY SUR SEINE	06/09/1983	22/11/1982	11/11/1111	27/02/1984	15/10/1986
F CROISSY F XII	CHAMP CAPTANT CROISSY LYONNAISE	CROISSY SUR SEINE	06/09/1983	22/11/1982	11/11/1111	27/02/1984	15/10/1986
F CROISSY F XIII	CHAMP CAPTANT CROISSY LYONNAISE	CROISSY SUR SEINE	06/09/1983	22/11/1982	11/11/1111	27/02/1984	15/10/1986

Situation administrative des captages d'eau

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)			SITUATION ADMINISTRATIVE				
Nom	Type	Commune d'implantation	Date de délibération de la collectivité	Avis Hydrogéologue agréé	Date de dépôt du dossier en MISE	Avis CoDERST (ex C.D.H.)	Arrêté de D.U.P.
F CROISSY F XIV	CHAMP CAPTANT CROISSY LYONNAISE	CROISSY SUR SEINE	06/09/1983	22/11/1982	11/11/1111	27/02/1984	15/10/1986
F CROISSY F XIX	CHAMP CAPTANT CROISSY LYONNAISE	CROISSY SUR SEINE		05/12/1988		25/02/1991	15/10/1986
F CROISSY F XV	CHAMP CAPTANT CROISSY LYONNAISE	CROISSY SUR SEINE	06/09/1983	22/11/1982	11/11/1111	27/02/1984	15/10/1986
F CROISSY F XVI	CHAMP CAPTANT CROISSY LYONNAISE	CROISSY SUR SEINE	06/09/1983	22/11/1982	11/11/1111	27/02/1984	15/10/1986
F CROISSY F XVII	CHAMP CAPTANT CROISSY LYONNAISE	CROISSY SUR SEINE	06/09/1983	22/11/1982	11/11/1111	27/02/1984	15/10/1986
F CROISSY F XX	CHAMP CAPTANT CROISSY LYONNAISE	CROISSY SUR SEINE		05/12/1988		25/02/1991	15/10/1986
F CROISSY LE PECQ F1	CHAMP CAPTANT CROISSY LYONNAISE	LE PECQ	06/09/1983	22/11/1982	11/11/1111	27/02/1984	15/10/1986
F CROISSY LE PECQ F2	CHAMP CAPTANT CROISSY LYONNAISE	LE PECQ	06/09/1983	22/11/1982	11/11/1111	27/02/1984	15/10/1986
F CROISSY LE PECQ F3	CHAMP CAPTANT CROISSY LYONNAISE	LE PECQ	06/09/1983	22/11/1982	11/11/1111	27/02/1984	15/10/1986
F CROISSY LE PECQ F5	CHAMP CAPTANT CROISSY LYONNAISE	LE PECQ	06/09/1983	22/11/1982	11/11/1111	27/02/1984	15/10/1986
F CROISSY LE PECQ F7	CHAMP CAPTANT CROISSY LYONNAISE	LE PECQ	06/09/1983	22/11/1982	11/11/1111	27/02/1984	15/10/1986

Situation administrative des captages d'eau

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)			SITUATION ADMINISTRATIVE				
Nom	Type	Commune d'implantation	Date de délibération de la collectivité	Avis Hydrogéologue agréé	Date de dépôt du dossier en MISE	Avis CoDERST (ex C.D.H.)	Arrêté de D.U.P.
F CROISSY LE VESINET FXVIII	CHAMP CAPTANT CROISSY LYONNAISE	LE VESINET	06/09/1983	22/11/1982	11/11/1111	27/02/1984	15/10/1986
F CROISSY P4	CHAMP CAPTANT CROISSY LYONNAISE	CROISSY SUR SEINE	06/09/1983	22/11/1982	11/11/1111	27/02/1984	15/10/1986
F CROISSY RUE DES PONTS F1	CHAMP CAPTANT CROISSY LYONNAISE	CROISSY SUR SEINE	06/09/1983	22/11/1982	11/11/1111	27/02/1984	15/10/1986
F CROISSY RUE DES PONTS F2	CHAMP CAPTANT CROISSY LYONNAISE	CROISSY SUR SEINE	06/09/1983	22/11/1982	11/11/1111	27/02/1984	15/10/1986

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés
dans l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en 2008 dans le cadre du contrôle sanitaire

Le(s) tableau(x) ci-dessous présentent les résultats d'analyses des principaux paramètres représentatifs des caractéristiques de l'eau et des principaux polluants susceptibles d'être présents dans l'eau. Les paramètres, pour lesquels des dépassements des limites de qualité fixées par le code de la santé publique ont été constatés, sont indiqués "hors limites!" dans la dernière colonne à droite du tableau.

Types d'eau : B = eau brute, T1 = eau traitée (en sortie de station de traitement-production), T = eau désinfectée (en réseau de distribution), S = sans traitement

TTP	USINE CROISSY/SEINE
-----	---------------------

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	pH	unité pH	T1	66	6,85	7,52	7,90		
TH	Titre hydrotimétrique	°F	T1	58	25	27	32		
TURBNFU	Turbidité néphélogéométrique NFU	NFU	T1	58	0,00	0,18	1,40		
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T1	58	0	0	0	0	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T1	58	0	0	0	0	
CL	Chlorures	mg/L	T1	58	20	23	27		
SO4	Sulfates	mg/L	T1	58	42	56	85		
ALTMICR	Aluminium total µg/l	µg/l	T1	13	0	0	0		
FMG	Fluorures mg/L	mg/L	T1	13	0,00	0,12	0,29	1,5	
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T1	58	0,00	0,00	0,00		
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T1	58	0,00	0,00	0,00	0,1	
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	T1	58	13	17	23	50	
ATRZ	Atrazine	µg/l	T1	13	0,00	0,00	0,00	0,1	
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	T1	13	0,00	0,01	0,02	0,1	
SMZ	Simazine	µg/l	T1	13	0,00	0,00	0,00	0,1	